



Conférence de Presse

Département de l'information • Division de l'information et des médias • New York

CONFERENCE DE PRESSE POUR MARQUER LE ONZIEME ANNIVERSAIRE DE L'ADOPTION DU STATUT DE LA COUR PENALE INTERNATIONALE*

Le Président de l'Assemblée des Etats signataires a annoncé aujourd'hui que les Etats parties au Statut de Rome devaient renforcer la coopération avec la Cour pénale internationale afin d'arrêter et traduire en justice huit personnes accusées de crimes de guerre et crimes contre l'humanité qui étaient toujours en fuite.

“Un certain nombre de personnes inculpées sont maintenant en fuite depuis un nombre considérable d'années, même après que les mandats d'arrêts contre eux aient été émis,” a indiqué Christian Wenaweser (Liechtenstein), Président de l'Assemblée des Etats parties à Cour pénale internationale, lors d'une conférence de presse en commémoration de la Journée mondiale de la justice internationale, et du onzième anniversaire de l'adoption du Statut. La Cour est le premier tribunal permanent, indépendant, basé sur un traité, qui traite des crimes les plus sérieux du droit international.

M. Wenaweser a fait appel aux 109 Etats signataires afin qu'ils adhèrent à leur obligation de livrer ces criminels, dont Joseph Kony, dirigeant de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), recherché par la Cour depuis quatre ans; ainsi que le président Omer al-Bashir du Soudan, contre qui un mandat d'arrêt fût émis en mars. Il ajouta que le Chili avait ratifié le Statut de Rome depuis deux semaines et que la République tchèque suivrait à son tour le 21 juillet, amenant le nombre total d'Etats signataires à 110.

Il poursuivit en indiquant que les principaux sujets à aborder lors de la Conférence de révision du Statut de Rome, qui se tiendra à Kampala, en Ouganda, en mai et juin prochain, seraient le crime d'agression et l'article 124 du Statut, une disposition accordant aux Etats l'exemption de la compétence en matière de crimes de guerre sur une période de sept ans. En outre, les Gouvernements de la Belgique et du Mexique avaient fait circuler des propositions informelles en vue d'étendre la liste des armes dont l'utilisation est bannie par le Statut. Les Etats parties avaient jusqu'à fin septembre pour formellement soumettre leurs propositions pour la prise en considération par la Conférence.

En réponse aux questions portant sur une déclaration qui aurait été faite par le président Yoweri Museveni d'Ouganda, que le président Bashir ne serait pas arrêté s'il assistait à la Conférence de révision, M. Wenaweser a indiqué qu'en tant qu'Etat parti, l'Ouganda était dans l'obligation de coopérer avec la Cour, et ajouta que le représentant permanent du pays concerné l'avait assuré que le Gouvernement honorerait cette obligation.

Lorsqu'on lui demanda si la requête de l'Union africaine du 3 juillet pour retarder la mise en examen du dirigeant soudanais représentait un défi pour la Cour, il répondit qu'une telle requête était conforme à la structure du Statut et n'était pas un défi en soi pour la Cour.

Concernant la remise, par l'ancien Secrétaire général Kofi Annan, des noms de suspects clés lors des violences post-électorales au Kenya en 2007/2008, M. Wenaweser a déclaré que, selon le Statut de Rome, seuls une soumission par un Etat parti, un renvoi par le Conseil de sécurité, ou le Procureur de la Cour agissant de sa propre initiative ne sauraient entraîner une investigation.

Quant à la controverse au sujet de la décision de la Cour d'élever deux juges de la Chambre préliminaire à la Chambre d'appel, il expliqua que les Etats parties étaient inquiets que ces juges ne pourraient exercer leur fonction lors d'affaires renvoyées à la Chambre d'appel dû à leur implication dans les procédures préliminaires, et que par conséquent ce ne serait “pas nécessairement la meilleure utilisation des moyens disponibles”. Les Etats parties avaient demandé à la Cour de réexaminer sa décision, mais elle l'avait maintenue.

En réponse à une question quant à la possibilité que les Etats-Unis, qui ont récemment rejoint le Conseil des droits de l'homme, considéreraient des mesures similaires à l'égard de la Cour, il a affirmé qu'il était trop tôt pour se prononcer. Les Etats-Unis n'avaient pas encore participé à l'Assemblée des Etats parties, et leur politique à cette égard était actuellement en révision.

* * * * *

A l'usage des médias • compte rendu non-officiel